Compte rendu Réunion du conseil municipal Du 16 juillet 2021

Le seize juillet deux mille vingt -et-un, à dix-sept heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sur convocation en date du 12 juillet 2021, sous la présidence de Madame Louise CARTIER.

<u>Présents</u>: Mme Louise CARTIER, MM Pierre PRUE, Bruno COUARD, Mmes Christelle LEMAITRE, Evelyne LEMAITRE, MM Robert BUZY, Patrick BONDOUX, Serge DUMAS, Mme Elisabeth SCHNEIDER.

Secrétaire : M Bruno COUARD

La séance est ouverte, le quorum étant atteint, lecture est faite du compte-rendu de la précédente séance.

Approbation du rapport 2020 sur la gestion des ordures ménagères

Après avoir délibéré sur le rapport de l'exercice 2020 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets et assimilés, reçu de la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne (ce rapport contient des informations d'ordre technique, qualitatif et financier nécessaires à l'appréciation du service de la COVED),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rapport sur la gestion de déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2020 et mandate Madame le Maire pour faire part de cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.

Intervention de Monsieur Patrick BONDOUX pour demander que le dernier point prévu à l'ordre du jour, concernant la Grande Bajoire, soit traité en premier car il doit quitter la séance à 18 heures. Madame le Maire souhaite conserver l'ordre du jour prévu.

<u>Subventionnement de l'école de musique de Courtenay :</u>

Mme le Maire communique à l'assemblée la liste des élèves habitant la commune et qui fréquentent l'école de musique des tarifs d'inscriptions appliqués aux élèves curtiniens sont majorés de 35 % pour les élèves extérieurs ; Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 7 décembre 2017 autorisant le subventionnement de la différence en faveur des administrés de Savigny inscrits à l'école de musique de Courtenay.

Elle demande aux élus s'ils acceptent de reconduire le subventionnement des inscrits.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de subventionner la différence de tarif en faveur des administrés de Savigny inscrits à l'école de musique de Courtenay mais réservent ce subventionnement aux élèves strictement domiciliés sur la commune de Savigny sur Clairis.

Renouvellement de la prestation pour l'entretien des 4 postes de refoulement :

Mme le Maire communique à l'assemblée que le contrat pour l'entretien des 4 postes de relèvement arrive à échéance au 31/12/2021. Mme le Maire présente les 2 propositions suivantes :

- La proposition de Veolia prévoit le nettoyage et le curage annuel, 1 visite technique hebdomadaire et la télésurveillance des équipements quotidiennement, pour un coût annuel de 4 629 € HT
- La proposition de Suez prévoit 1 visite technique au minimum 2 fois par mois, la télésurveillance hebdomadaire des installations et 14 actions annuelles de dépannage sur site, pour un coût annuel de 4 845 € HT. Le nettoyage annuel des 4 postes représente un coût supplémentaire de 735 € HT

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal choisit la proposition de prestation de Veolia, pour un coût annuel de 4 629 € HT et autorise Madame le Maire à signer la convention.

Cession foncière dans le cadre de créations de passages à faune sur l'autoroute A6 :

Monsieur Pierre PRUE présente le projet de création d'un passage à faune sur l'autoroute A6. Cet écopont permettra au gibier de franchir l'A6 et sera aménagé de manière à favoriser l'attractivité du passage de la faune.

La commune de Savigny sur Clairis est impactée par une emprise d'environ 80m2 à l'extrémité du chemin communal situé entre les parcelles E118 et E121.

Monsieur Patrick BONDOUX demande quel est le coût par la commune ; Monsieur PRUE répond que tous les coûts sont à la charge de la société APRR.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de céder à la société APRR 80 m2 de taillis à l'extrémité du chemin communal situé entre les parcelles cadastrées E118 et E121, moyennant le prix de cinquante euros et autorisent Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

<u>Décision modificative de crédits budgétaires n°1 budget communal :</u>

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que l'arrêt de travail de l'agent technique de la commune est prolongé jusqu'au 31/08/2021. Le recours à du personnel intérimaire pour le remplacement de cet agent nécessite des décisions modifications de crédits budgétaires. En accord avec les membres de la commission des finances réunie préalablement, elle propose les modifications suivantes :

- compte 605 9 800 € (partie fonctionnement des travaux d'enfouissement)
- compte 61521 − 6 000 € (entretien de terrain)
- compte 22 1 000 € (dépenses imprévues)
- compte 6419 + 7 000 € (remboursement partiel salaire agent en arrêt de maladie)
- compte 7788 + 1 000 € (participation de l'ASPDC au feu d'artifice)
- compte 6218 + 24 800 € (recours au personnel de remplacement)

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative de crédits budgétaires telle que présentée ci-dessus.

Madame le Maire remercie l'Association Syndicale des Propriétaires du Domaine de Clairis pour leur participation financière de 1 000 € pour le feu d'artifices et expliquent que certains travaux initialement prévus au budget 2021 devront être reportés.

Questions diverses:

Madame le Maire informe que la délibération prise en 1986 pour intégrer les parties communes du lotissement de la Grande Bajoire n'a pas été suivie des formalités nécessaires. Elle explique à l'assemblée et aux nombreux habitants de La Grande Bajoire présents dans l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer de nouveau sur le sujet avant de pouvoir passer chez le notaire.

Plusieurs habitants du lotissement de la Grande Bajoire exposent les problèmes d'inondations de sous-sols et garages rencontrés lors des violents épisodes pluvieux. Certains souhaitent que les horaires de l'éclairage public soient modifiés. Un long débat s'instaure sur les aménagements à envisager.

Le conseil municipal décide de solliciter l'avis des techniciens de l'EPAGE du Bassin du Loing afin d'étudier une solution.

Un état des lieux des parties communes sera fait et le sujet est reporté à un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 18 heures.

Mme Louise CARTIER	M. Pierre PRUE	M. Bruno COUARD	Mme Christelle LEMAITRE
Mme Evelyne LEMAITRE	M Robert BUZY	M. Patrick BONDOUX	M. Serge DUMAS
Mme Elisabeth SCHNEIDER			